

Conseil d'administration de l'AFB

Solidarité Outre-Mer et Hold-up de l'Etat !

CA de l'AFB du 27 septembre 2017

Ce compte rendu est le reflet de la perception des échanges et débats ayant eu lieu pendant la séance du point de vue des représentants du SNE et ne saurait être tenu pour un compte rendu exhaustif des débats.

La séance est ouverte à 10 heures 15 par le président Philippe Martin qui fait part de son soutien aux Antilles, durement touchées par les cyclones avec, au-delà des dégâts humains et matériels, une disparition du patrimoine naturel et culturel, la biodiversité est elle aussi cruellement touchée. Une délibération pour un soutien financier sera proposée en cours de séance.

Le président souhaite exprimer son soutien et celui des membres du CA aux agents de l'environnement qui sont menacés dans l'exercice de leurs missions de contrôle.

Le représentant du Snape indique que c'est un comportement particulièrement dégradant pour la profession coutumière de ces faits et s'indigne des propos du DDT de l'Indre qui semble avoir pris en considération les demandes des manifestants plutôt que la sécurité des agents de l'AFB, agents qui représentent l'État. Il demande à la direction de l'AFB que soit rappelé à cette personne que les agents ne font que leur travail.

Le président précise qu'il faisait référence aux agents de l'ONCFS menacés et victimes de tirs de fusils en l'air en Ariège lors d'un constat d'attaque d'ours sur un troupeau mais associe également les agents du SD AFB de l'Indre.

Le directeur général soutient les agents et a demandé une étude pour savoir s'il y a lieu de porter plainte. Il souhaite rencontrer la FNSEA dont un représentant est d'ailleurs administrateur de l'AFB.

Il indique qu'il a envoyé un courrier de soutien pour affirmer sa solidarité au directeur de l'ONCFS, solidarité entre établissements publics, lors de l'agression en Ariège.

François Mitteault, DEB et commissaire de gouvernement, dénonce au nom du gouvernement, ce type de prises à partie et appelle à la solidarité.

Philippe Martin souhaite qu'on soit très sévère à l'égard de ces agissements.

La CGT demande qu'il y ait une manifestation du CA pour interpellier le ministre de l'agriculture à ce sujet.

Le Sne-FSU est solidaire bien évidemment et souscrit pleinement à ces demandes.

M. Mitteault, fait ensuite un point d'actualité :

- **Modification de la composition du CA** : suite à des demandes de certains administrateurs et à la volonté du ministre de voir représentés les comités de bassin, une nouvelle composition sera proposée au CA de novembre.
- **Loi de finance** : une partie du programme 113, (financement de l'Etat des services et opérateurs du MTES) sera pris en charge par les agences de l'eau.
Les parcs nationaux seront donc financés par les AE, financement reversé à l'AFB après transit.
- **L'évolution du schéma d'emploi de l'AFB** est neutre pour 2018 et, à partir de 2019, une baisse de 10 % est prévue.
- **Conseil des Ministres** : 23 octobre présentation de la stratégie nationale de la biodiversité.
- **Une journée consacrée aux ARB** devrait se tenir au mois de novembre.
- **MNHN** : les missions et personnels sont en cours de transfert. Le décret est à la signature des ministres de la transition écologique et de la recherche ; 75 agents passeront sous le plafond d'emplois de l'AFB début novembre.

Le Sne-FSU s'insurge contre le transfert de charge du programme 113 vers le budget des agences de l'eau : l'État n'assume pas sa politique de biodiversité. Les redevances des agences sont utiles et utilisées tant sur le petit que sur le grand cycle de l'eau. Il se désengage sur ces programmes au détriment des usagers. L'État n'assume pas son rôle, les redevances dédiées à l'eau sont prélevées sur un usage et seront dévoyées.

Si les présidents des comités de bassin étaient présents, comme le souhaite le ministre, ils tiendraient le même discours.

Il n'y a donc pas de ressources supplémentaires ni spécifiques pour le financement de la biodiversité.

Les autres représentants des personnels s'associent à cette déclaration.

Christophe Aubel rappelle qu'il s'agit de la loi de finances qui sort des compétences du CA et cela ne change pas le budget de l'AFB.

Les ONG présentes soutiennent les déclarations des RP

Mme Popelin - FNE : c'est un détournement de subventions qui appelle une surveillance : à quoi sera consacré cet argent à l'ONCFS dont le budget dépendait en partie du programme 113 pour ces actions en faveur de la biodiversité. Elle appelle à la vigilance quant à l'utilisation de cet argent.

Mme Bélier - Humanité et biodiversité : cette baisse des plafonds de la recette des AE soulèvent de véritables inquiétudes quant au financement de la biodiversité.

Le ministre a annoncé un plan d'investissement 2018-2022 de 20 milliards pour la transition écologique mais pas dans quelle mesure sert-elle la biodiversité ?

Si le CA de l'AFB n'a pas les compétences sur les lois de finances, il a le pouvoir d'alerter les pouvoirs publics avec des motions.

M. Louis - Parc national Guadeloupe pose plusieurs questions sur le financement des parcs nationaux par l'AFB

Qui a pris cette décision ? L'AFB devient-elle la tutelle des parcs nationaux ?

L'eau doit payer l'eau mais actuellement elle paye la biodiversité terrestre. Il faudrait trouver des financements particuliers pour la biodiversité.

M. Chérissoux - représentant du ministère du budget se réjouit de la transparence faite ici sur le PLF en cours. Il se réjouit également du projet du gouvernement qui consolide les recettes de l'AFB et augmente ce versement pour une simplification et sécurisation des recettes. Dans le contexte de la réduction des emplois publics, il faut se satisfaire qu'il n'y ait pas de baisse en 2018.

M. Roy - directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'inquiète sur la situation induite par le transfert du programme 113 et le plafonnement des interventions des agences. S'il y a plafonnement en baisse des recettes, il y aura des conséquences sur les capacités des AE et les interventions seront en baisse ; par ex pour le 11° programme cela serait de l'ordre de 25 % pour RMC. Les AE devront faire des choix clairs sur les priorités et ne pourront être présentes partout.

Le Sne-FSU réagit vivement à l'intervention du représentant du ministère des finances : comment peut-on se réjouir d'un désengagement de l'État sur la biodiversité. Un vrai financement de la biodiversité est à envisager et élaborer une vraie politique de fiscalité environnementale doit être un vrai projet de société et non un bricolage ; ce qui se passe aujourd'hui, c'est un pillage de l'eau. 25 % d'interventions en moins c'est mettre en péril la biodiversité des milieux aquatiques car la majorité des coupes se feront sur le grand cycle de l'eau dont les interventions des agences bénéficient par exemple aux actions pour la continuité écologique ou la restauration morphologique des cours d'eau et par conséquent la biodiversité dans son ensemble.

Le projet de loi de finance pour ce qu'il concerne ce transfert n'est, en fin de compte, qu'un bricolage visant à donner l'illusion d'économies dans le budget de l'Etat !

M. Mitteault indique que ce point d'information sera à l'ordre du jour du prochain CA budgétaire ; il y aura également un point précis sur toute la sphère eau et biodiversité et sur le renforcement des liens eau-biodiversité. Le transfert du programme 113 ne change pas la tutelle pour les parcs nationaux. Un point sur la convention rattachement des parcs nationaux sera fait en fin de séance.

16 points à l'ordre du jour de ce CA de l'AFB.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017
2. Présentation des rapports d'activité des 4 établissements intégrés à l'AFB pour 2016
3. Mise en place des 4 comités d'orientation et de la conférence des aires protégées
4. Attribution de subventions et de concours financiers
5. Contribution de l'AFB à la mise en place d'un budget participatif « Plan Climat »
6. Information sur le projet immobilier relatif au pôle montpelliérain de l'AFB
7. Approbation du plan de gestion de PNM du bassin d'Arcachon
8. Approbation des rapports d'activité des PNM d'Iroise, des Estuaires Picards et de la mer d'Opale et du bassin d'Arcachon
9. Présentation des missions et activités de l'AFB « L'activité de formation de l'AFB »
10. Appel à projet « Biodiversité ultramarine »
11. Adhésion de l'AFB à différentes structures
12. Approbation du tarif de participation aux frais d'organisation des rencontres annuelles des gestionnaires d'aires marines protégées
13. Délégation de pouvoir au Directeur général de l'AFB pour l'ensemble des actes nécessaires à la gestion de la marque « Esprit parc national »
14. Point d'étape sur le projet de convention de rattachement des Parcs nationaux
15. Information sur le lancement de l'élaboration d'un projet d'établissement pour l'AFB
16. Information sur le lancement d'une campagne de sensibilisation du grand public à la biodiversité

Certains points informatifs ayant été reportés et d'autres avancés ou reculés dans l'ordre du jour, ils seront présentés ci-dessous dans l'ordre où ils ont été abordés en séance et non dans l'ordre prévu ci-dessus.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des rapports d'activité 2016 des établissements intégrés

Rapide présentation du Directeur général qui indique que ce n'est qu'un point d'information puisque le CA de l'AFB n'a pas compétence pour valider ces rapports d'activités.

3. Mise en place des comités d'orientation

M. Michelet DGA rappelle le contexte : c'est la 4^{ème} présentation. Ces instances sont placées auprès du CA pour un appui à la politique de l'AFB et pas à la biodiversité dans son ensemble. Il y a d'autres structures dédiées à ce sujet.

La loi en a créé 3 et le CA en a créé une 4^{ème}. Le CA décide de leur composition mais il a décidé de ne pas leur déléguer de compétence décisionnelle.

Les champs prioritaires :

- l'expression d'avis sur la prise en compte des enjeux spécifiques à leur domaine thématique (milieux marins et littoraux, milieux d'eau douce, milieux terrestres) ou territorial (outre-mer) dans les politiques de l'Agence (ex. connaissance, RDI, centres de ressources, ARB...);
- l'expression d'avis préalables sur les composantes spécifiques à leur domaine thématique (milieux marins et littoraux, milieux d'eau douce, milieux terrestres) ou territorial (outre-mer) du contrat d'objectifs et du programme d'intervention de l'Agence, ainsi que sur les bilans de mise en œuvre correspondants;
- l'examen préalable, pour avis et échanges, des documents stratégiques relatifs à l'activité de police de l'Agence, à la fois à l'amont, en termes de planification stratégique, et à l'aval, en termes de bilans et restitution des résultats obtenus;
- les réflexions sur la prise en compte des usages économiques ou récréatifs de la biodiversité (enjeux économiques, services écosystémiques, impacts sur la biodiversité) et de la gestion des espaces naturels et des continuités écologiques, des espaces remarquables à la nature ordinaire aux territoires urbains, dans une logique d'impulsion pour la prise en considération des enjeux de cette biodiversité dans les autres politiques publiques;
- une implication à rechercher, également, dans le cadre de certains appels à projets structurants mis en place par l'Agence, en amont (cahier des charges) et/ou en aval (résultats), une procédure de consultation écrite étant toutefois envisageable en fonction des contraintes de calendrier.

Composition :

Les COR seront composés d'environ 50 personnes avec une parité femme-homme. Le nombre de participants ne sera pas formellement arrêté à ce jour car il manque environ 30 à 40 % des propositions de noms.

Il s'agit d'arrêter un principe sur leur composition.

Mme Sage - Député de Polynésie : les COR sont là pour une cohésion et des impulsions pour l'Agence. Leur composition doit enrichir le CA et elle souhaite une composition diverse et représentative de tous.

M. Letchimy - Député de Martinique : désire voir le terme « services écosystémiques » remplacé par « service écologique rendu » pour une recherche de prise de conscience interne et redonner du poids à la France sur le plan géomorphologique.

La Conférence des aires protégées sera une instance d'échanges et de mutualisations d'actions entre réseaux et gestionnaires d'aires protégées. Elle pourra formuler des propositions pour la politique de l'Agence. Cet espace de discussions sera moins formel que les COR. Elle renforce la vision transversale que doit avoir l'AFB.

Le CA cadre le dispositif et donne mandat au DG pour fixer les modalités de fonctionnement et la composition.

Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité

4. Attribution de subventions et concours financiers

La commission des interventions mise en place lors du CA du 20 juin dernier s'est réunie le 13 septembre et une trentaine de dossiers ont été présentés.

Un rappel des points de vue exprimés alors est fait par M. Michelet :

Une forte demande sur les priorités et sur la vision globale et transversale est souhaitée.

Un document cadre de référence avec un programme d'intervention va être mis en place d'ici 2019. Actuellement, elle fonctionne sur le cadre de l'ex Onema.

Il a été demandé également que les dossiers pour un même organisme soient regroupés pour une meilleure visibilité.

Les membres de la commission ont également souhaité que les demandes soient rapprochées de financements déjà existants pour qu'il n'y ait pas de redondances.

Une question a été soulevée sur un projet de financement d'une entreprise privée : M. Michelet indique que l'AFB ne peut le faire que dans un cadre précis et que c'est bien le cas.

Une mise en place d'une aide exceptionnelle sur l'assainissement et l'adduction d'eau potable (solidarité inter-bassins) pour la remise en état des dégradations avec un système d'aide incitatif à la suite des passages des ouragans Irma et Maria dans les Antilles est proposée à l'approbation du CA.

C'est un financement d'urgence.

M. Letchimy remercie l'assemblée de cette prise en compte et demande de décaler l'aide dans le temps (fin mars 2018) compte tenu des délais pour faire appels aux fournisseurs car les collectivités sont en graves difficultés et il semblerait judicieux de se donner une marge pour un abondement plus important en cas de nécessité : état des canalisations dans un état effroyable

Cette demande est prise en compte.

Mme Autissier souhaite des retours sur l'attribution des financements (en général) et un suivi.

Ce suivi sera évidemment mis en œuvre.

La délibération sur l'attribution des subventions et concours est adoptée avec une voix contre (CGT) et une abstention. Les représentants de structures et établissements bénéficiaires, ne prennent pas part au vote conformément à la charte de déontologie du CA.

La délibération sur l'aide d'urgence aux Antilles et une motion de solidarité du CA aux Antilles sont adoptées à l'unanimité.

5. Approbation du plan de gestion du PNM du bassin d'Arcachon

Présentation par le président du conseil de gestion, M. Deluga de l'historique de la mise en place du parc et du plan de gestion.

Le Sne-FSU interroge le président du conseil de gestion sur l'adéquation entre ce plan de gestion « dense et ambitieux » (sic) et les personnels en poste chargés de sa mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'agents titulaires et pérennes mettant en exergue les ambitions de l'AFB et la non évolution du plafond d'emploi de l'établissement.

M. Vachet représentant des personnels (SNAPE) insiste sur le blocage quant au recrutement d'un chef d'unité dans le pôle opération lors des CAP des techniciens de l'environnement.

M. Deluga indique qu'il est mal placé pour parler effectif mais reconnaît que si on lui donnait plus de moyens humains, il les prendrait !

M. Canteri – Délégué à la Mer AFB indique que c'est pour une raison de sécurité que le profil recherché est ciblé en amont de la CAP (ndr : les personnes refoulées de ce poste apprécieront à leur juste valeur ces déclarations...).

M. Bignon - sénateur de la Somme insiste sur le travail réalisé pour la création et l'acceptation de ce jeune parc marin.

Le Sne-FSU fait remarquer que la question des personnels est toujours prégnante et que, s'il a été contraint de voter contre la création du PNM Martinique, faute de personnels en face, tel ne sera pas le cas ici puisqu'une équipe est déjà en place.

La délibération est votée à l'unanimité

6. Approbation des rapports d'activité des PNM Iroise, Estuaire Picard – Mer d'Opale et Bassin d'Arcachon

La délibération est votée à l'unanimité

7. Contribution de l'AFB à la mise en place d'un budget participatif Plan Climat

Il s'agit de susciter l'émergence d'actions citoyennes trouvant leur place dans le Plan Climat de l'Etat et susceptibles de bénéficier de soutiens financiers de l'ADEME et de l'AFB.

L'AFB contribuant sur le volet biodiversité.

La délibération est votée à l'unanimité

8. Appel à projet « biodiversité ultramarine »

Il s'agit de soutenir financièrement des initiatives locales visant à protéger et restaurer la biodiversité dans l'ensemble des territoires ultramarins. L'enveloppe pour 2017-2018 est de 4 millions d'euros.

L'animation locale des projets et la suscitation des émergences des projets sera pilotée sur place par les relais de l'AFB, les DEAL ou encore les parcs nationaux présents (Guadeloupe, Guyane).

Un débat animé par Ms. Lecante, Louisy, Letchimy et Mme Sage, s'en suit autour d'une certaine défiance de la DEAL représentant par trop « l'Etat », du surcroît de travail pour les parcs nationaux concernés et la possibilité de financer cette animation et la faiblesse des effectifs de l'AFB outremer pour assumer cette charge supplémentaire. Un certain flou est de plus entretenu par le fait que les opérateurs de l'Etat pourraient être bénéficiaires de ce financement.

Le Sne-FSU fait remarquer l'aberration sociale et économique de laisser des établissements publics se positionner sur cet appel à projet au détriment de collectivités et associations ultramarines et demande le retrait de ceux-ci du projet. Demande soutenue par Mme Sage et M. Letchimy.

Le directeur général précise que l'animation ne peut être financée par cet appel à projet, les parcs nationaux ne seront donc pas financer pour animer cette action. Il déclare par ailleurs qu'il est bien conscient de l'intérêt que des structures locales se positionnent prioritairement aux établissements publics mais demande de laisser la possibilité ceux-ci de postuler au cas où les initiatives locales ne seraient pas suffisantes pour consommer l'enveloppe dans un premier temps. Les candidatures seront toutefois examinées à l'aune de ce constat.

La délibération est votée à l'unanimité

9. Adhésion de l'AFB à différentes associations et structures

Après présentation par la secrétaire générale, **La délibération est votée à l'unanimité**

10. Approbation du tarif de participation aux frais d'organisation des rencontres annuelles du Forum des gestionnaires d'aires marines protégées

La délibération est votée à l'unanimité

11. Délégation de pouvoir au Directeur général de l'AFB pour l'ensemble des actes nécessaires à la défense, l'administration et la gestion de la marque collective « Esprit parc national »

La délibération est votée à l'unanimité

Les points à l'ordre du jour nécessitant délibération étant épuisés, l'horaire prévu de fin de séance dépassé et de nombreux administrateurs contraints de quitter la séance (dont le président et vos représentants des personnels), le directeur général propose aux personnes pouvant rester de présenter de manière informelle les derniers points d'information.

Nous quittons la séance à 16h15.

Vos représentants SNE-FSU au Conseil d'Administration de l'AFB

Véronique CARACO
Rémy ARSENTO